



## L'AREA BFC ET VITAGORA SE PENCHENT SUR LA RÉDUCTION DES FACTURES ÉNERGÉTIQUES EN VALORISANT LA CHALEUR FATALE.

*Dijon,* L'AREA BFC et Vitagora invitent les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté à  
*04/07/2018* participer à l'action collective : récupération de chaleur sur les groupes froids en IAA.

Les entreprises participantes bénéficieront d'un accompagnement complet ainsi que d'aides pouvant financer jusqu'à 100% du montant de ces installations, tout en apportant des économies et une valorisation de la démarche RSE de l'entreprise.

### RECUPERER LA CHALEUR FATALE, C'EST REDUIRE SA FACTURE ENERGETIQUE

La chaleur perdue, ou chaleur fatale, est issue du fonctionnement d'un procédé de production ou de transformation. L'énergie produite n'étant pas utilisée en totalité, une partie est inévitablement rejetée dans l'environnement sous forme de chaleur. Cette chaleur fatale peut être récupérée jusqu'à 100%, par exemple pour produire de l'eau chaude. Cette démarche peut permettre de faire baisser la facture énergétique d'une entreprise de 500€ à plus de 30 000€ selon leur consommation d'eau chaude.

En se concentrant sur la chaleur fatale issue de la production de froid, une source de chaleur fatale particulièrement importante dans le secteur agroalimentaire, l'AREA BFC et Vitagora proposent aux entreprises agroalimentaires régionales un plan d'action complet. Les entreprises participantes bénéficieront d'un accompagnement complet dans la mise en place de leur plan d'actions : de la phase de réflexion et l'étude de faisabilité jusqu'à l'investissement dans les équipements de récupération de chaleur.

### DES INVESTISSEMENTS SUBVENTIONNES JUSQU'A 100% EN AGISSANT MAINTENANT

L'objectif de cette action est de permettre aux entreprises de s'équiper pour produire gratuitement de grandes quantités d'eau chaude, avec un faible investissement en temps grâce à des technologies maîtrisées et faciles à mettre en place. Ces équipements peuvent également faire l'objet de financements (jusqu'à 100% de l'investissement) pour lesquelles l'AREA BFC et Vitagora proposent la prise en charge de dossiers de demande d'aide financière. « Il est nécessaire d'agir vite », explique Jonathan Coquelin, chargé de mission de l'AREA BFC, « les conditions de financements sont actuellement extrêmement avantageuses pour les entreprises s'engageant dans cette démarche, mais il n'y a pas de garantie que les mêmes modalités restent en place après la fin de l'année 2018 ».

Le programme d'actions démarrant dès septembre, les entreprises agroalimentaires intéressées pour participer à ce programme doivent, dès à présent (et jusqu'au 1er septembre), contacter : Eva Chancé, ingénieur développement des entreprises à Vitagora, à cette adresse : [eva.chance@vitagora.com](mailto:eva.chance@vitagora.com) ou Jonathan Coquelin, chargé de missions AREA BFC à cette adresse : [jonathan.coquelin@area-bfc.fr](mailto:jonathan.coquelin@area-bfc.fr).